



# Cantine scolaire année 2024/2025

## Fonctionnement & règlement

### FUNCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Le service de restauration scolaire fonctionne en deux services,  
de 11 h 45 à 13 h 30.

Pendant qu'un groupe d'enfants prend son repas,  
le second groupe est encadré par des animateurs.

### FRÉQUENTATION DE LA CANTINE

**Mensuelle** : l'enfant fréquente la cantine tous les jours sans exception,

**Occasionnelle** : les inscriptions sont OBLIGATOIRES et à faire par quinzaine

Les fiches d'inscription vous seront remises au dépôt du dossier en mairie.

Tout changement de fréquentation est possible en cours d'année

sous réserve de prévenir la mairie

15 jours avant le début de la période.

### TARIFS

Tarifs / repas	Bollezeelois	Extérieurs
Mensuels	2,90€	3,60€
Occasionnels	3,60€	4,10€

### REMBOURSEMENTS (uniquement pour raison médicale)

Pour les enfants inscrits mensuellement : à partir de **DEUX** jours d'absences

Pour les enfants inscrits occasionnellement : à partir de **d'UN** jour d'absence

### PAIEMENTS

Par **prélèvement automatique** : vers le 15 du mois suivant

Par **chèque ou en espèces** : règlement en mairie (repas payables d'avance)

## LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Les prélèvements sont effectués vers le 15 du mois suivant.

Afin d'adhérer au **prélèvement automatique**, vous devez demander un dossier de prélèvement en mairie.

Si vous avez **déjà opté les années précédentes pour le prélèvement automatique**, vous n'avez rien à faire le mandat de prélèvement reste actif.

Vous avez changé de banque, merci de transmettre votre nouveau RIB.

**A compter de 2 rejets de prélèvement**, l'adhésion au prélèvement sera annulée et le paiement devra se faire par chèque ou en espèces en Mairie.

## LA PRISE DE PHOTOS

Lors des temps de cantine, nous pouvons être amenés à prendre des photos des enfants des écoles (pour le journal municipal, le site internet, les différentes publications et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés).

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants lors du temps de cantine.

Une autorisation vous est donc demandée sur votre dossier d'inscription cantine.

## LES DOCUMENTS A RETOURNER EN MAIRIE

- ✓ La fiche sanitaire (permet aux structures d'accueil de mieux connaître les besoins de santé des enfants qui leur sont confiés.)
- ✓ La demande d'inscription
- ✓ La charte de bonne conduite signée (au dos de la demande d'inscription)

Le Maire,

Pierre MARLE,

# CODE DE BONNE CONDUITE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE BOLLEZEELE Année scolaire 2024/2025

## Déplacements pendant la pause déjeuner :

Je vais de l'école à la cantine et vice-versa, sous l'autorité des surveillant(e)s, dans l'ordre et en respectant les consignes données : je reste rangé et je ne cours pas.

## A la cantine :

- ✓ J'obéis aux surveillant(e)s de la cantine
- ✓ Je surveille mon vocabulaire
- ✓ Je me tiens tranquille à ma place (je ne crie pas, je ne me balance pas sur ma chaise,...)
- ✓ Je respecte mes camarades et le personnel de la cantine
- ✓ Je respecte la nourriture et le travail des autres  
(je ne jette rien à terre,...)
- ✓ Je goûte à tous les plats
- ✓ Je ne gâche pas la nourriture, je me sers raisonnablement  
(je me resservirai éventuellement)
- ✓ J'aide à débarrasser en rassemblant les assiettes et les couverts en début de table.

## ☹ Si je ne respecte pas le code de bonne conduite, je risque des sanctions :

- ① Un avertissement oral,
- ② Un avertissement écrit envoyé à mes parents,
- ③ Une convocation en Mairie avec mes parents,
- ④ Une exclusion provisoire voire définitive de la cantine scolaire selon la gravité et la fréquence de la faute.

**Exemplaire à conserver par la famille**

## CALENDRIER des prélèvements et des dates d'inscription pour les enfants occasionnels

Période	Dernier délai d'inscription	Date de prélèvement
Du 2 au 13 SEPTEMBRE	Vendredi 23 aout	15 octobre
Du 16 au 27 SEPTEMBRE	Vendredi 6 septembre	
Du 30 SEPTEMBRE au 11 OCTOBRE	Vendredi 20 septembre	15 novembre
Du 14 au 18 OCTOBRE	Vendredi 4 octobre	
Du 4 au 15 NOVEMBRE	Vendredi 25 octobre	16 décembre
Du 18 au 29 NOVEMBRE	Vendredi 8 novembre	
Du 2 au 13 DECEMBRE	Vendredi 22 novembre	15 janvier
Du 16 au 20 DECEMBRE	Vendredi 6 décembre	
Du 6 au 17 JANVIER	Vendredi 27 décembre	17 février
Du 20 au 31 JANVIER	Vendredi 10 janvier	
Du 3 au 7 FERVRIER	Vendredi 24 janvier	17 mars
Du 24 février au 7 MARS	Vendred1 14 février	
Du 10 au 21 MARS	Vendredi 28 février	15 avril
Du 24 mars au 4 AVRIL	Vendredi 14 mars	
Du 22 avril au 2 MAI	Vendredi 11 avril	15 mai
Du 5 au 16 MAI	Vendredi 25 avril	
Du 19 au 27 MAI	Vendredi 9 mai	16 juin
Du 2 au 13 JUIN	Vendredi 23 mai	
Du 16 au 27 JUIN	Vendredi 6 juin	15 juillet
Du 30 juin au 4 JUILLET	Vendredi 20 juin	

# COMMUNE de BOLLEZEELE

## CANTINE SCOLAIRE COMMUNALE 2024/2025

### DEMANDE D'INSCRIPTION

Établissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_

Nom(s) des enfants	Prénom(s) des enfants	Date de naissance	Classe

#### Parents



Pour les familles séparées, il faut choisir le parent qui sera responsable de la cantine pour l'année. Le domicile de ce parent sera pris en compte pour l'application du tarif de cantine.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel (Obligatoire) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

J'opte pour le prélèvement automatique :  OUI  NON

Fréquentation de la cantine :  Occasionnelle  Mensuelle

J'autorise la prise de photos :  OUI  NON

Certifié sincère et véritable, à Bollezeele, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2024

Signature des parents,

**À retourner en Mairie de BOLLEZEELE pour le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.**  
**Toute demande déposée après cette date ne sera pas prise en compte. MERCI**

# CODE DE BONNE CONDUITE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE BOLLEZEELE Année scolaire 2024/2025

## Déplacements pendant la pause déjeuner :

Je vais de l'école à la cantine et vice-versa, sous l'autorité des surveillant(e)s, dans l'ordre et en respectant les consignes données : je reste rangé et je ne cours pas.

## A la cantine :

- ✓ J'obéis aux surveillant(e)s de la cantine
- ✓ Je surveille mon vocabulaire
- ✓ Je me tiens tranquille à ma place (je ne crie pas, je ne me balance pas sur ma chaise,...)
- ✓ Je respecte mes camarades et le personnel de la cantine
- ✓ Je respecte la nourriture et le travail des autres (je ne jette rien à terre,...)
- ✓ Je goûte à tous les plats
- ✓ Je ne gâche pas la nourriture, je me sers raisonnablement (je me resservirai éventuellement)
- ✓ J'aide à débarrasser en rassemblant les assiettes et les couverts en début de table.

## ⊗ Si je ne respecte pas le code de bonne conduite, je risque des sanctions :

- ① Un avertissement oral,
- ② Un avertissement écrit envoyé à mes parents,
- ③ Une convocation en Mairie avec mes parents,
- ④ Une exclusion provisoire voire définitive de la cantine scolaire selon la gravité et la fréquence de la faute.

**Signature des enfants :**

**Signature des parents :**

**À retourner en Mairie de BOLLEZEELE pour le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.**  
**Toute demande déposée après cette date ne sera pas prise en compte. MERCI**